



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes donné par la soussignée, ce qui suit :

1. À la suite des assemblées publiques de consultation tenues le lundi 11 septembre 2017, le conseil a adopté le second projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 480 de l'ancienne Ville de Daveluyville relativement aux distances minimales des vérandas, solariums et gazébos ainsi que le second projet de règlement modifiant le règlement de gestion numéro 483 de l'ancienne Ville de Daveluyville relativement aux définitions des vérandas, solariums et gazébos.

2. Ces seconds projets contiennent des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Une demande relative à la disposition ayant pour objet de simplifier les démarches nécessaires lors de l'implantation de vérandas, solariums et gazébos, peut provenir de ces zones et des zones contiguës à celle-ci.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- ✓ indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- ✓ être reçue à l'hôtel de Ville situé au 362, rue Principale à Daveluyville au plus tard le mardi 10 octobre 2017 à 17 h;
- ✓ être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt-et-un (21).

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Ville situé au 362, rue Principale à Daveluyville, aux heures normales de bureau.

5. Toutes les dispositions des seconds projets qui n'auront pas fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans des règlements qui n'auront pas à être approuvés par les personnes habiles à voter.

6. Les seconds projets de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de Ville, situé au 362, rue Principale à Daveluyville, aux heures normales d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 17 h et le vendredi de 8 h à 12 h.

Donné à Daveluyville, ce 1^{er} octobre 2017.

**Pauline Vrain
Greffière**